

REUNIONS CE - DP -Décembre2018 La CGT vous informe

ACTIVITES CE

Le loto du CE aura lieu le samedi 9 mars 2019 à la salle des fêtes de Rochefort. Si vous avez des propositions à faire pour le budget 2019 du CE: rapprochez vous des élus CGT.

BASE MIXTE ROCHEFORT 2

La direction a informé de la signature par ITM Immo le 18 décembre 2018 de la promesse de vente du terrain de Rochefort avec le Grand Dole. Le CE est toujours en attente de la réponse de la direction aux questions de la CGT suite à la présentation du PTL 4 en novembre.

BUDGET 2019 DE L'ETABLISSEMENT

Rochefort a changé de Direction en 2018 mais le budget 2019 est fait de la même manière. Pour exemple, La direction prévoit l'embauche de 7 CDI mais budgète **19 PERSONNES EN MOINS POUR DES VOLUMES IDENTIQUES** (16 CDD et 10 intérimaires en moins).

La CGT va demander l'expertise des comptes de l'établissement pour 2018 et l'analyse du budget 2018 car si la direction considère que le budget est ambitieux et atteignable, pour la CGT, il est inatteignable.

CHANGEMENT D'HORAIRES

La direction prévoyait des changements d'horaires au 1^{er} janvier afin d'avoir une personne de l'encadrement en continu sur base. Les changements envisagés sont

- prise de poste <u>le dimanche</u> à 20 h 30 au lieu de 20 h
- -prise de poste de l'Interbase/contenants du vendredi soir à 20 h 30 au lieu de 22 h
- -prise de poste du service expédition <u>le samedi</u> à 5 h au lieu de 6 h
- -prise de poste d'un chef équipe de préparation du lundi au vendredi à 4 h à la place de 4 h 30 et à 13 h au lieu de 12 h 30 et un chef d'équipe de l'expédition assurera la nuit du vendredi au samedi, en cas d'absence, il sera remplacé par un chef d'équipe d'autres services.

La CGT demande comment les chargeurs peuvent terminer le samedi à 12 h 30 en même temps que la préparation ?

Si vous êtes concernés par les modifications, donnez votre avis aux élus CGT.

LA DIRECTION REPORTE LES CHANGEMENTS A FEVRIER

APRES LA CONSULTATION DU CE

JOURS FERIES CHÔMES 2019

Comme la convention le permet, la direction prévoit que certains **jours fériés pourront être potentiellement travaillés, tout en assurant à tous, 7 jours fériés et chômés dans l'année**. Elle propose à la consultation du CE de janvier que les jours fériés et chômés pour tous : le 1^{er} janvier, le

1^{er} mai, le 14 juillet, le 25 décembre. Les salariés devront choisir d'éventuellement travailler **SUR LA BASE DU VOLONTARIAT** soit :

- -le jeudi de l'ascension, le lundi de la pentecôte, le 1^{er} novembre et le 11 novembre ou
- -le lundi de Pâques, le 8 mai, le lundi de la pentecôte, le 15 août.

POUR LA CGT, TOUS LES JOURS FERIES DOIVENT ETRE CHOMES DONC PAS DE CHOIX A FAIRE.

PRIME POUR LES FORMATEURS - TUTEURS

La CGT a demandé que le plan d'action de l'accord génération soit respecté pour les primes des formateurs en effet tout tuteur perçoit 50 €uros les mois qu'il forme un ou plusieurs salariés. Pour toute personne formant plus de 6 salariés, elle doit bénéficier d'une prime complémentaire égale à 8 €uros par personne formée moins les 50 € conformément aux usages de la base. Le directeur en rediscutera après analyse des primes pour les formateurs / tuteurs du statut employé sur Rochefort.

INTERESSEMENT - PRIMES - COLIS FIN D'ANNEE - VŒUX

La direction accepte d'enlever des colis de façon raisonnable pour la réception de ses vœux.

A fin novembre, l'intéressement est encore de 5 % sur les 8.75 % possible ce qui va faire perdre à chaque salarié entre 700 et 800 €uros d'intéressement. La CGT revendique un complément d'intéressement important car la perte du coût colis local et national n'est pas du fait des salariés.

Pour rappel, la prime de 130 € brut en octobre était une prime due à la canicule, la prime de 100 € brut est donnée pour compenser les perturbations suite aux gilets jaunes.

La CGT déplore que les personnes en AT n'aient pas bénéficié de la prime de saison et que les **intérimaires de longue durée** ne bénéficient pas du colis de la direction comme les chauffeurs tractionnaires.

La CGT revendique une forte augmentation des salaires et un complément d'intéressement important.

Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h et soutient les revendications des salariés. NOUS EXIGEONS

- UNE FORTE AUGMENTATION DES SALAIRES
- UN IMPORTANT COMPLEMENT D'INTERESSEMENT
- > LA SUPPRESSION DU TRAVAIL DU SAMEDI.
- L'embauche en CDI de préparateurs, la baisse des productivités...
- Le respect des repos et du temps de travail hebdomadaire du droit de grève
- Le respect de la loi, des accords, des plans d'actions...
- Passage de 35 h à 32 h avec maintien du salaire...

Retrouvez ce tract du 20 décembre 2018 sur le blog de la Cgt Intermarché : http://rochefortcgt.canalblog.com/



La CGT vous soumaite de bonnes fêtes de fin d'année